



DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212203830-20260922-DEL2026220905-DE

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de TROGUÉRY**

Séance du Mardi 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi 22 septembre à 18 heures 15, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 9 – Nombre de votants : 10
Absents : 2 – Exclus : 0 – Date de convocation : 08/09/2026 – Date d'affichage : 8/09/2026

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Anne-Yvonne CASTEL, Gilles DEFORGES, Alan LE GRUIEC, Yvan PASQUIOU, Isabelle POULAIN, Raoul SINCERE,

Etaient absents : Moïse LE ROY, Eva PENNEC (excusés)

Procuration : Moïse LE ROY a donné procuration à Claire BLOAS

Secrétaire de séance : Gilles DEFORGES

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- Sinistre garage Ti-Skol

Le Maire rappelle l'incendie. Des devis ont été sollicités pour la reconstruction et l'expertise a eu lieu. Les devis s'élèvent à 19 703 euros HT et l'assurance prend en charge 16 935 € + 2 947 € si le recours aboutit car pour rappel une plainte a été déposée. Groupama a d'ores et déjà versé 10 670 euros, le reste sera versé sur présentation de factures. La question se pose quant à la reconstruction. Gilles DEFORGES pense que la commune a tout intérêt à le reconstruire ce qui permettra d'avoir un local neuf. Le Maire répond que des investigations sont en cours, la gendarmerie a fait des prélèvements pour connaître l'origine du sinistre. Il est préférable d'attendre le retour avant de dégager les gravats et de prendre la décision car si le recours n'aboutit pas, la commune ne sera indemnisée que de 16 935 € et pour rappel elle ne récupère pas la TVA sur les logements et ses annexes, il y aura donc un reste à charge.

- Désignation du porte drapeau de la commune

Le Maire informe qu'il a désigné par arrêté Mr Yves BEAUVERGER comme porte-drapeau de la commune.

- Point sur les actions citoyennes

Pour rappel, il y a eu trois demi-journées d'actions citoyennes, les 18 juillet, 8 août, 12 septembre. Le Maire remercie toutes les personnes qui ont répondu présentes. Les enfants de TROG ADOS ont repeint les buts de foot, il reste les filets à installer. Les déchets ont été ramassés sur l'ensemble de la commune (bouteilles plastiques, canettes...). Le Maire constate qu'il y a toujours des déchets et qu'il faudra recommencer l'opération. Le mur du jardin de Kerildut a été nettoyé. Il remercie Yvon Goarin et Yves Beauverger pour l'entretien du cimetière.

Gilles DEFORGES pense que ces actions ont été un réel succès avec la participation de personnes de tous les âges, une vraie dimension humaine et des temps d'échange, ce qui permet d'apprendre à mieux se

connaître entre Troguérois et de créer de la vie sociale. Il suggère de reconduire ces actions même pendant la période hivernale et qu'il ne faut surtout pas casser la dynamique engagée. Il propose de fixer d'autres dates.

Par ailleurs, il demande si le courrier de remerciements a été adressé à GROUPAMA pour la fourniture de gilets jaunes. Le Maire lui répond que le courrier a été transmis par courrier à la caisse locale de Tréguier. Le Maire informe le conseil qu'il va prendre un arrêté concernant le ramassage des déjections canines.

- **Claire BLOAS** information que la commission 6 de Lannion Trégor Communauté se réunit le 6 octobre et qu'elle y participera.
- **11 novembre** : Le Maire informe que la cérémonie se déroulera comme chaque année avec le dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi du pot offert par la commune et du traditionnel repas des anciens pour les plus de 65 ans à la salle Ti-Skol, Yvan Pasquiou se charge de contacter le traiteur.
- **Chasse** : Gilles DEFORGES signale qu'une habitante de Troguéry s'est plaint qu'une volée de plombs a rebondi sur le toit de sa maison alors qu'elle sortait de chez elle avec son enfant. Le Maire informe qu'un signalement va être fait au Président de la société de chasse.

Pour extrait conforme au registre le 28 SEP. 2026

Le Maire,
Serge HENRY

